



Question de Rythmes...

Déclaration

(Confédération – Sgen – Fep) au CSE du 14 novembre 2013

Pour la CFDT, le défi majeur de l'école aujourd'hui, c'est la conduite de tous les jeunes à la réussite. Défi majeur, car le lien entre scolarité réussie, projet professionnel choisi et vie d'adulte citoyen est plus fort que jamais. Il faut donc porter une attention très soutenue aux conditions de réussite des enfants et des jeunes en particulier des plus fragiles.

Réduire les inégalités sociales et garantir à chaque élève la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture nécessite une continuité de prise en charge structurée autour de l'enfant et de ses parents, de leurs besoins personnels, familiaux et sociaux. Politique éducative, politique familiale, d'emploi et de conditions de travail doivent donc évoluer de manière articulée. La prévention des inégalités dès la petite enfance, conciliation des temps et égalité professionnelle, tels sont les enjeux de cette réforme qui nécessite d'articuler au mieux objectifs nationaux et mise en œuvre au plus près des réalités territoriales.

Réformer les rythmes de l'enfant ne corrigera pas l'ensemble des inégalités, mais cela permettra d'en faire disparaître ou d'en atténuer certaines sur lesquelles il est possible d'agir. Pour cela, il faut donc construire une organisation des temps de prise en charge des enfants et des jeunes qui soit cohérente, complémentaire et le plus conforme possible aux besoins constatés.

Une réforme des rythmes qui contribue à la réussite de tous doit considérer de nombreux paramètres : la globalité des temps de l'enfant et du jeune sur tous les temps éducatifs, la charge de travail quotidienne au regard des temps d'apprentissage et d'appropriation, et l'équilibre des semaines et de l'année scolaire de manière générale. Elle doit s'intéresser à la qualité des transitions entre les structures de la petite enfance (crèche, assistante maternelle, jardins d'éveil) et l'école maternelle. Elle doit s'interroger sur la capacité prendre en charge de manière collective la construction des compétences transversales du socle commun de connaissances, compétence et de culture réaffirmé par la loi de refondation. Elle doit enfin prendre en compte la diversité des situations (âge des enfants, milieu de vie, les conditions d'habitat, les conditions climatiques...) et donc s'inscrire dans les territoires.

Organiser le temps de l'enfant, c'est aussi, par répercussion, organiser les temps des parents, qui sont aussi souvent des salariés avec des droits, et des obligations professionnelles... Les rythmes de l'enfant posent nécessairement la question de la conciliation « vie professionnelle-vie familiale ». Ils ne peuvent se réfléchir sans prendre en compte les possibilités d'organisation du travail dans les entreprises, les évolutions de la société, les questions d'emploi, et l'ensemble de l'offre péri-éducative et son financement qu'elle soit associative ou venant des collectivités, Pour être juste et effective, la réforme des rythmes scolaires doit s'inscrire dans un projet de société qui dépasse le seul cadre de l'Education nationale, et sans doute aurait-elle méritée une prise en charge interministérielle. Une politique familiale rénovée ainsi qu'une organisation de travail permettant l'égalité professionnelle et une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle sont nécessaires. C'est aussi

le sens de notre engagement dans les accords qualité de vie au travail et égalité professionnelle.

Mais on ne peut réfléchir aux rythmes scolaires et à leur impact sur le bien-être des enfants sans une vision globale des rythmes de vie. Plus de places dans les crèches, des modes de garde extrascolaires plus développés, des congés parentaux plus courts, mais plus partagés et bien payés favorisent le travail des femmes à temps plein.

Surtout, il faut se donner les moyens qu'un tel projet soit effectif et pas seulement affiché. Pour cela, la méthode est fondamentale. Depuis toujours, autour des rythmes de vie des enfants, s'affrontent des intérêts différents voire contradictoires. Contradictaires, mais pas illégitimes pour autant.

L'expérience montre, encore aujourd'hui avec la semaine de 4,5 jours, que poser des actes répondant aux besoins des enfants et déclarer que l'ensemble de la société devra s'y plier se confronte à quantité de blocages, de dérogations, d'aménagements ou d'inertie qui en affaiblissent considérablement la portée. Pourtant, nombre d'expériences éducatives et de travaux scientifiques ont été menés et permettent de cerner ces besoins.

Il n'y a, pour la CFDT, pas d'autre solution pour avancer réellement que de trouver un équilibre en articulant un cadre national comportant les éléments de cohérence du système éducatif et la capacité à traduire localement ce cadre national en fonctions des réalités vécues dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

La réforme des rythmes, par son pilotage national comme local, doit permettre des prises de décisions qui seront d'autant plus pertinentes que le projet aura été construit avec tous les acteurs. Elle doit concilier l'amélioration des rythmes de vie des enfants et des jeunes sans dégrader les conditions de travail de tous les personnels. Sur ce point, la CFDT porte une exigence forte : la mise en place d'un vrai dialogue social de proximité avec l'ensemble des parties prenantes qu'ils soient personnels de l'éducation nationale, des collectivités territoriales, des associations complémentaires ou des usagers de l'école.

C'est en négociant avec tous les personnels (animateurs, atsem, enseignants) dans le respect de chacun, la réorganisation des temps de travail, les aménagements permettant de ne pas dégrader les conditions de travail, et les compensations aux contraintes nouvelles qu'il faut avancer. C'est en conciliant intérêts personnels et collectifs que nous avancerons vers la co-éducation prônée par l'appel de Bobigny auquel la CFDT reste fidèle.

En matière de politique éducative comme de politique d'emploi, c'est bien en mettant au centre les besoins de la personne tout au long de son parcours de vie que les avancées sociales se construisent. Suivant cette logique, élèves comme salariés ou demandeurs d'emploi gagnent à davantage de décroissements entre deux mondes (école et travail) et deux niveaux (national et territorial) trop peu articulés.